DES MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES A L'ÉCONOMIE OU DE LA THEORIE DES JEUX. Une approche des théories des moralistes des XVIIe et XVIIIe siècles.

Séance n°1 : INTRODUCTION : La théorie des Jeux… en images !

Diaporama : La blonde et le marchand de glaces !

a) **L'équilibre de Nash** : Ron Howard, *Un homme d'exception*, 2004.

b) La **loi de Hotelling** : Le problème du marchand de glaces.

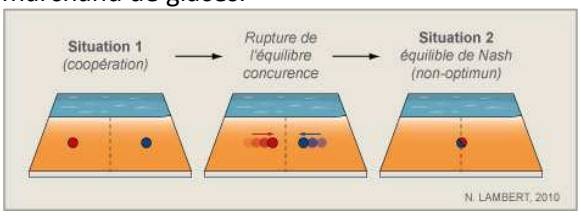

Séance n°2 : La théorie des Jeux : une définition.

a) Lecture : Lisez avec soin cet article d'encyclopédie : Qu'est-ce que la théorie des Jeux ?

Document n°1 : Encyclopédie Universalis, « Théorie des Jeux ».

La théorie des jeux se propose d'étudier des situations (appelées « jeux ») où des individus (les « joueurs ») prennent des décisions, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix (ses « gains ») dépend de celui des autres. C'est pourquoi on dit parfois de la théorie des jeux qu'elle est une « théorie de la décision en interaction ». Les décisions ayant pour but un gain maximum – elles relèvent d'un *comportement rationnel* –, elles peuvent se prêter au traitement mathématique – calcul d'extremums, approche probabiliste. La théorie des jeux est de ce fait parfois présentée comme une « branche des mathématiques » ; il est vrai que des mathématiciens (Émile Borel et John von Neumann, qui se situaient dans une tradition remontant au moins à Pascal et Bernoulli) sont à son origine, et qu'elle demeure essentiellement le fait de mathématiciens. Pour que ceux-ci puissent utiliser leurs techniques, il faut toutefois que le contexte dans lequel les décisions sont prises soit spécifié avec précision (éventuellement en recourant à des distributions de probabilité). D'où le recours à des hypothèses extrêmement fortes, notamment en ce qui concerne l'information dont dispose chacun, qui conduisent parfois à des conclusions fort peu intuitives. Ces conditions imposées par le traitement mathématique font que les analyses de la théorie des jeux se prêtent mal à une présentation peu formelle, « littéraire », s'appuyant sur l'intuition, qui souvent en donne une vision erronée.

La théorie des jeux s'intéresse à des modèles d'un type particulier, les « jeux », qui sont constitués de trois éléments : les joueurs, leurs ensembles de stratégies (un par joueur) et les règles du jeu (qui portent notamment sur les gains et l'information de chacun). Après avoir caractérisé chacun de ces éléments, on s'intéressera aux divers types de solution proposés par les théoriciens des jeux pour leurs modèles, dans une perspective « coopérative » puis « non coopérative ».

a) Lecture d'images : Observez ce tableau de Jacques Poirier :

- Qui est Icare ?
- Quel lien établissez-vous entre cette peinture et la théorie des Jeux que vous venez de définir ?

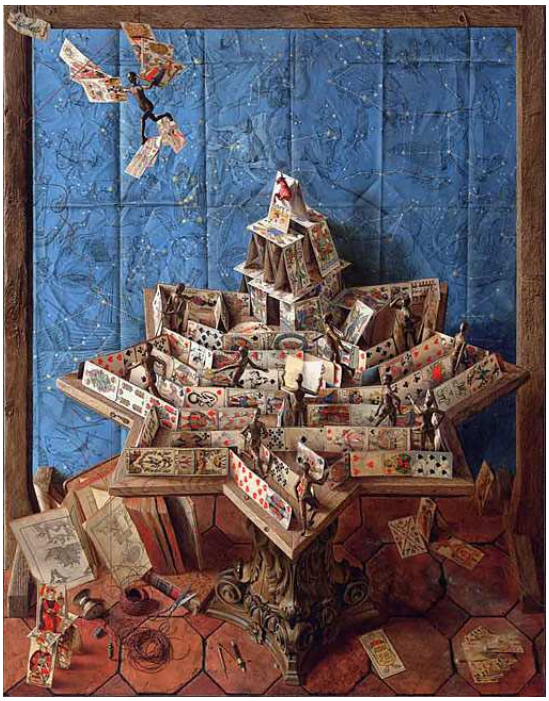

Jacques Poirier, *Icare*.

Séance n°3 : La théorie des Jeux : De l'histoire d'un individu à l'histoire d'un groupe.

a) Le **problème d'Albert W. Tucker** : Dessin-animé : Le dilemme du prisonnier, énoncé en 1950.

Dilemme du prisonnier		Avoue	Nie
	Avoue	3 ans de prison chacun	1er individu : 5 ans 2ème individu : libre
	Nie	1er individu : libre 2ème individu : 5 ans	1 an de prison chacun

Source : http://www.lafinancepourtous.com/Actualites/Prix-Nobel-d-economie-la-theorie-des-jeux-recompensee

b) Lecture : Lisez avec soin cet article de dictionnaire : Quelles sont les acceptions du mot « commerce » ?

Document n°2 : COMMERCE, n. m. *Dictionnaire de l'Académie française*, 9e édition.

XIVe siècle, au sens de « relations pour l'échange des marchandises ». Emprunté du latin *commercium*, « négoce, lieu où l'on commerce » et « rapports humains, relations charnelles ».

I. ÉCON.

1. Activité qui consiste à acheter et à vendre des marchandises, des denrées, des valeurs, des services, etc., en vue de réaliser un profit.

2. Lieu où s'exerce cette activité, établissement commercial. *Ouvrir un commerce. Gérance d'un commerce. Il a dû abandonner, céder, fermer son commerce.*

3. Profession de commerçant. *Être dans le commerce. Ils sont dans le commerce de père en fils. Le grand commerce, le commerce de luxe. Le petit commerce.* Par méton. Ensemble de ceux qui exercent cette profession. *Cette loi a mécontenté le commerce.*

4. Circuit commercial. *Ces modèles seront prochainement dans le commerce. Les exemplaires hors commerce d'une édition originale.*

II. Fig. Se dit de l'ensemble des relations sociales.

1. Comportement d'une personne vis-à-vis des autres. *Être d'un commerce facile, agréable. Être d'un commerce malaisé, difficile.*

2. Liaisons, communications que les personnes ont les unes avec les autres. *Avoir commerce, entretenir commerce avec quelqu'un. Il a rompu tout commerce avec eux. Ils sont en grand commerce d'amitié, d'idées l'un avec l'autre. Ils entretiennent commerce de lettres, par lettres,* ils entretiennent une correspondance suivie. ● Spécialt. Péj. Relations charnelles. *Un commerce incestueux. Au Moyen Âge, les sorcières étaient accusées d'avoir commerce avec le diable.*

Ce terme possède plusieurs sens :

-
-
-

ETAPE 1 : NAISSANCE DE LA THEORIE DES JEUX : XVIIe siècle : Le problème des partis de Pascal ou « *un si bel ordre* » ! Œuvre intégrale : Fragment « Argument du pari », in *Les Pensées*, 1970.

Séance n°4 : Pascal et la naissance de la théorie des Jeux.

1. **Cinéma** : Eric Rohmer, *Ma nuit chez Maud*, 1969.

a) La mathématique : Le hasard des rencontres et les probabilités ;

b) La philosophie : Le pari de Pascal et la politique.

2. **Sciences : Pascal et les probabilités.**

a) Visage du triangle arithmétique.

1
1 1
1 2 1
1 3 3 1
1 4 6 4 1
1 5 10 10 5 1

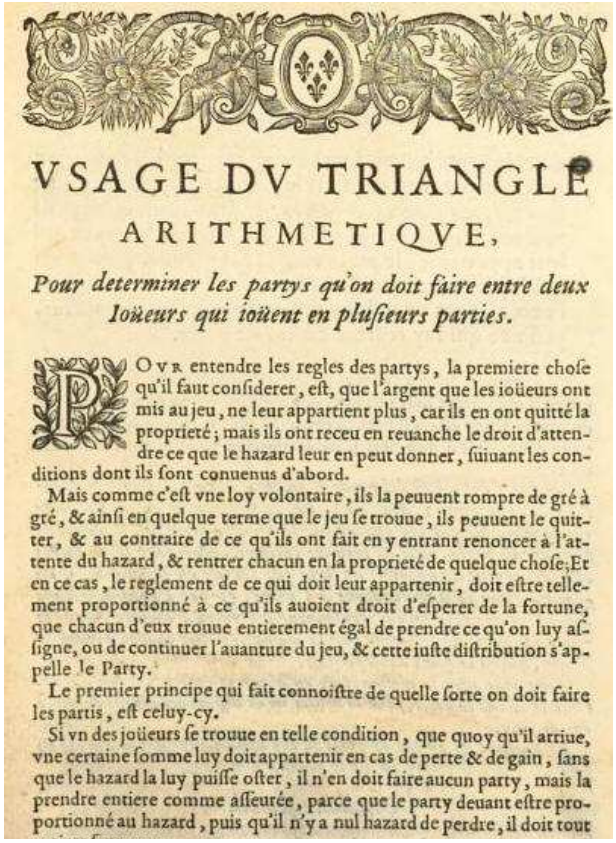

VSAGE DV TRIANGLE
ARITHMETIQVE,

Pour determiner les partys qu'on doit faire entre deux Ioüeurs qui ioüent en plusieurs parties.

POVR entendre les regles des partys, la premiere chose qu'il faut considerer, est, que l'argent que les ioüeurs ont mis au jeu, ne leur appartient plus, car ils en ont quitté la proprieté; mais ils ont receu en reuanche le droit d'attendre ce que le hazard leur en peut donner, suiuant les conditions dont ils sont conuenus d'abord.

Mais comme c'est vne loy volontaire, ils la peuuent rompre de gré à gré, & ainsi en quelque terme que le jeu se trouue, ils peuuent le quitter, & au contraire de ce qu'ils ont fait en y entrant renoncer à l'attente du hazard, & rentrer chacun en la proprieté de quelque chose; Et en ce cas, le reglement de ce qui doit leur appartenir, doit estre tellement proportionné à ce qu'ils auoient droit d'esperer de la fortune, que chacun d'eux trouue entierement égal de prendre ce qu'on luy assigne, ou de continuer l'auanture du jeu, & cette iuste distribution s'appelle le Party.

Le premier principe qui fait connoistre de quelle sorte on doit faire les partis, est celuy-cy.

Si vn des joüeurs se trouue en telle condition, que quoy qu'il arriue, vne certaine somme luy doit appartenir en cas de perte & de gain, sans que le hazard la luy puisse oster, il n'en doit faire aucun party, mais la prendre entiere comme asseurée, parce que le party deuant estre proportionné au hazard, puis qu'il n'y a nul hazard de perdre, il doit tout

Le **triangle de Pascal** offre des possibilités de travail : on peut traiter le **problème des chemins** sur le graphe et introduire la notion de récurrence, par exemple de la façon suivante : « *Le nombre de chemins aboutissant à un carrefour est la somme des deux nombres voisins immédiatement au-dessus* ».

Pascal aurait trouvé la méthode « pas à pas » en ayant tous les outils en main : il savait que les partis sont liés aux combinaisons, il savait comment manipuler ces dernières à l'aide du triangle arithmétique. Se dessine alors un scénario possible : il cherche à fonder la **géométrie du hasard**. Il voit dans les méthodes par récurrence du triangle le moyen technique de parvenir à ses fins. L'analyse fine du lien entre triangle et combinaisons lui suggère alors une adaptation directe des méthodes du triangle au problème des partis.

b) Problème des partis.

Voici l'énoncé du second problème tel que Pascal l'envoya à Fermat et Roberval :

Dans un jeu de hasard tout à fait égal, deux joueurs, jouant une partie en un certain nombre de points, ont déjà un nombre inégal, et veulent rompre la partie sans l'achever. On demande de déterminer les partis des joueurs, c'est-à-dire comment ils doivent partager équitablement l'enjeu.

Document n°3 : Lettre de Pascal à Fermat du 29 juillet 1654.

Voici à peu près comme je fais pour savoir la valeur de chacune des parties, quand deux joueurs jouent, par exemple, en trois parties, et chacun a mis 32 pistoles au jeu :

Posons que le premier en ait deux et l'autre une ; ils jouent maintenant une partie, dont le sort est tel que, si le premier la gagne, il gagne tout l'argent qui est au jeu, savoir, 64 pistoles ; si l'autre la gagne, il sont deux parties à deux parties, et par conséquent, s'ils veulent se séparer, il faut qu'ils retirent chacun leur mise, savoir, chacun 32 pistoles.

Considérez donc, Monsieur, que si le premier gagne, il lui appartient 64 ; s'il perd, il lui appartient 32. Donc s'ils veulent ne point hasarder cette partie et se séparer sans la jouer, le premier doit dire : "Je suis sûr d'avoir 32 pistoles, car la perte même me les donne ; mais pour les 32 autres, peut-être je les aurai, peut-être vous les aurez ; le hasard est égal ; partageons donc ces 32 pistoles par la moitié et me donnez, outre cela, mes 32 qui me sont sûres." Il aura donc 48 pistoles et l'autre 16.

Posons maintenant que le premier ait deux parties et l'autre point, et ils commencent à jouer une partie. Le sort de cette partie est tel que, si le premier la gagne, il tire tout l'argent, 64 pistoles ; si l'autre la gagne, les voila revenus au cas précédent, auquel le premier aura deux parties et l'autre une.

Or, nous avons déjà montré qu'en ce cas, il appartient à celui qui a les deux parties, 48 pistoles : donc, s'ils veulent ne point jouer cette partie, il doit dire ainsi : "Si je la gagne, je gagnerai tout, qui est 64 ; si je la perds, il m'appartiendra légitimement 48 : donc donnez-moi les 48 qui me sont certaines au cas même que je perde, et partageons les 16 autres par la moitié, puisqu'il y a autant de hasard que vous les gagniez comme moi." Ainsi il y aura 48 et 8, qui sont 56 pistoles.

Posons enfin que le premier n'ait qu'une partie et l'autre point. Vous voyez, Monsieur, que, s'ils commencent une partie nouvelle, le sort en est tel que, si le premier la gagne, il aura deux parties à point, et partant, par le cas précédent, il appartient 56 ; s'il la perd, ils sont partie à partie : donc il lui appartient 32 pistoles. Donc il doit dire : "Si vous voulez ne la pas jouer, donnez-moi 32 pistoles qui me sont sûres, et partageons le reste de 56 par la moitié. De 56 ôtez 32, reste 24 ; partagez donc 24 par la

moitié, prenez-en 12, et moi 12, qui avec 32, font 44.

Séance n°5 : Pascal, un honnête homme du XVIIe siècle.

Blaise Pascal, mathématicien, physicien et écrivain français. Gravure (1844) de Bein d'après Flandrin. (Bibliothèque nationale de France, Paris.)

Introduction : Lecture d'images.

Dressez le portrait de Pascal, en prenant appui sur cette gravure. [§ de commentaire]

1. Un **génie précoce**.

Document n°4 : Biographie de Pascal, in *Lagarde et Michard, XVIIe siècle*, pp. 129-131.

Document n°5 : Chateaubriand, *Génie du christianisme*, III, 12, 1802.

2. Un **scientifique**.

Document n°6 : Pascal, *Les Provinciales*, 18e lettre, 1657.

Document n°7 : Pascal, *Lettre à Pierre de Fermat*, 10 août 1660.

3. Un **croyant**.

Document n°8 : Pascal, « Le Mémorial », 1654.

Séance n°6 : Le contexte de la rédaction et de la publication des *Pensées* de Pascal.

1. Manuscrit, copie et éditions des *Pensées* : la difficile reconstitution du projet de Pascal.

Document n°9 : Etienne Périer, Préface de l'édition de Port-Royal, depuis « *C'est néanmoins pendant* » jusqu'à « *en l'état qu'ils étaient* », 1670.

2. Importance de la répartition en Liasses.

Document n°10 : Etienne Périer, Préface de l'édition de Port-Royal, depuis le début jusqu'à « *rien qui le puisse satisfaire* », pp. 41-45, 1670.

Document n°11 : Pascal, *Copie 9203*, 1658.

Séance n°7 : Le projet apologétique de Pascal : *Les pensées*, une apologie de la religion chrétienne.

1. Une apologie ? Définition (Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française / Site « Penséesdepascal.fr*).

Questions de synthèse.

APOLOGIE n. f. est emprunté à la même époque que *apologue* (1488) au latin ecclésiastique *apologia*, grec *apologia*, appliqué à des discours juridiques de défense, à des plaidoiries.

♦ En français, le mot se dit d'abord d'un discours de défense, d'une justification, en droit et en religion, puis (1762) d'une justification de quelque nature que ce soit. ◇ Le sens a glissé au XIXe s. vers l'idée d'éloge, aujourd'hui dominante.

▸ Les dérivés **APOLOGIQUE** adj. (1543) et **APOLOGISER** v. tr. (fin XVIIIe s., Mirabeau) sont rares. ◂ En revanche, **APOLOGISTE** n. (1623), appliqué spécialement à un docteur de l'Église qui défend la foi chrétienne (1752), est relativement courant.

Une apologie, au sens technique, est un plaidoyer juridique, écrit ou prononcé en vue d'obtenir des empereurs romains la reconnaissance du droit légal des chrétiens à l'existence dans un empire officiellement païen. Il contient des exposés partiels de la foi chrétienne et quelques tentatives pour la justifier devant la philosophie grecque. [http://www.penseesdepascal.fr/General/Apologie.php]

1. De qui est-il question dans ce fragment ? Pourquoi ?

2. A quel genre littéraire et à quelles formes littéraires Pascal a-t-il recours ? Pourquoi, d'après vous ?

Document 12 : Article « Essai », in *Dictionnaire du Littéraire* dirigé par Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (Paris : PUF, 2002).

ESSAI

Le nom d'essai contient l'idée d'« exercice » : un essai est un exercice de réflexion littéraire. Les objets et les manières peuvent être indéfiniment variés. Mais tous se réfèrent à un modèle, les *Essais* de Michel de Montaigne (1re éd. 1580) théorisés comme genre littéraire par Bacon en 1597, et à une tradition argumentative ancienne qui, sous des formes diverses (Mélanges, Épîtres, Aphorismes, Adages, Variétés, Discours…), permet le développement de la réflexion personnelle. Ainsi les *Essais de morale* de P. Nicole (1671), les *Essais sur la peinture* de D. Diderot (1765, publiés en 1795) ou les *Essais de psychologie contemporaine* de P. Bourget (1883) peuvent être rangés sous la même rubrique en dépit de leurs différences. L'essai constitue la forme majeure de la « littérature d'idées ».

Dans l'Antiquité, *Les caractères* de Théophraste, les *Lettres à Lucilius* de Sénèque et les *Pensées* de Marc Aurèle peuvent être considérés comme les premières manifestations de l'essai. Mais c'est à Montaigne, le premier à utiliser le terme (*Essais*, 1580), qu'est attribuée la paternité du genre. Repris et développés pendant 22 années de composition, les *Essais* ont d'abord été conçus comme une série d'*exempla* ou de pensées morales, comme ceux que les humanistes avaient mis en vogue dans leurs Lettres et leurs recueils d'Épitres. Ils deviendront progressivement une sorte de traité sans système sur « l'humaine condition », fondé sur l'expérience personnelle. Véritable « carrefour des genres en prose » (M. Fumaroli), les *Essais* présentent une pensée mise à l'essai, s'exerçant à la connaissance, et qui préfère élire le processus en mouvement plutôt que la réflexion achevée et close. Ainsi, l'essai implique le goût du risque, l'épreuve de soi-même, mais également la modestie d'un propos, qui se veut « coup d'essai ».

Document 13 : Article « Fragment », *Dictionnaire de l'académie française*, 9e édition.

FRAGMENT, n. m.

XIIIe siècle, *frament*. Emprunté du latin *fragmentum*, « morceau d'un objet brisé », dérivé de *fragmen*, « éclat, débris ».

1. Morceau d'une chose qui a été rompue, brisée, déchirée. *Un fragment de roche. Des fragments de verre.*

2. Petite partie d'un ensemble. *N'occuper qu'un fragment du territoire.* Fig. *Percevoir des fragments de conversation.*

3. Passage extrait d'un livre, d'un traité, d'un ouvrage. *Citer des fragments d'un poème. Un fragment de symphonie.* Spécialt. Ce qui est resté d'un ouvrage dont l'essentiel a disparu. *Les fragments des tragédies perdues d'Euripide* ou, par méton., *les fragments d'Euripide.*

4. Partie d'une œuvre qui n'est pas terminée ou qui n'a pu l'être. *Nous n'avons que des fragments de l'ouvrage que Pascal projetait d'écrire sur la religion chrétienne.*

5. Au pluriel. Œuvre conçue comme une suite d'éléments volontairement disjoints. *Les « Fragments » de Novalis, publiés à partir de 1802.*

2. Le dessein d'ensemble de Pascal.

- Quel lien établissez-vous entre les choix génériques de Pascal et la notion d'apologie ?
- Quelle réflexion sur l'homme Pascal propose-t-il au lecteur ?

Séance n°8 : La religion, la science et les probabilités.

Questions :

1. Identifiez les termes se rattachant à la science dans le fragment.
2. Pourquoi Pascal associe-t-il sciences et religion, d'après vous ?

Pascal vous offre son aide !

Document 14 : Pascal, *De l'esprit géométrique et de l'art de persuader*, 1657-1658.

L'art de persuader a un rapport nécessaire à la manière dont les hommes consentent à ce qu'on leur propose, et aux conditions des choses qu'on veut faire croire.

Personne n'ignore qu'il y a deux entrées par où les opinions sont reçues dans l'âme, qui sont ses deux principales puissances, l'entendement et la volonté. La plus naturelle est celle de l'entendement, car on ne devrait jamais consentir qu'aux vérités démontrées ; mais la plus ordinaire, quoique contre la nature, est celle de la volonté ; car tout ce qu'il y a d'hommes sont presque toujours emportés à croire non pas

par la preuve, mais par l'agrément. Cette voie est basse, indigne et étrangère : aussi tout le monde la désavoue. Chacun fait profession de ne croire et même de n'aimer que s'il sait le mériter.

Séance n°9 : Lecture analytique : Pascal, *Les Pensées*, depuis « *Examinons donc ce point* » jusqu'à « *perte du néant* ».

Séance n°10 : Lecture cursive : Pascal, *Les Pensées*, depuis « *Je le confesse* » jusqu'à « *vos grands obstacles* ».
Document complémentaire : MUSIQUE : Georges BRASSENS, *Le Mécréant*, 1960.

Séance n°11 : Ordre et désordre dans l'œuvre de Pascal.

a) Lecture cursive n°1 : Pascal, *Les Pensées*, depuis « *Or quel mal vous arrivera-t-il* » jusqu'à « *injustes et dépravés* ».

- Que « gagne »-t-on à croire en Dieu ?
- Quelle vision de l'ordre Pascal propose-t-il au lecteur ?

b) Lecture cursive n°2 : Lisez avec soin les fragments suivants : Sur quelle contradiction ces fragments reposent-ils ?
Document 15 : Pascal, *Les Pensées*, 1670.
532 J'écrirai ici mes pensées sans ordre, et non pas peut-être dans une confusion sans dessein. C'est le véritable ordre, et qui marquera toujours mon objet par le désordre même.
Je ferai trop d'honneur à mon sujet, si je le traitais avec ordre, puisque je veux montrer qu'il en est incapable.
118-402 Grandeur de l'homme dans sa concupiscence même, d'en avoir su tirer un règlement admirable et en avoir fait un tableau de charité.
210-451 Tous les hommes se haïssent naturellement l'un l'autre. On s'est servi comme on a pu de la concupiscence pour la faire servir au bien public. Mais ce n'est que feindre et une fausse image de la charité, car au fond ce n'est que haine.
211-453 On a fondé et tiré de la concupiscence des règles admirables de police, de morale et de justice. Mais dans le fond, ce vilain fond de l'homme, ce *figmentum malum* n'est que couvert. Il n'est pas ôté.

c) Question d'analyse : Quel lien Laurent Thirouin établit-il entre les raisonnements pascaliens sur le jeu et les règles du jeu et l'économie ?

Document 16 : Laurent Thirouin, *Le hasard et les règles, Le modèle du jeu dans la pensée de Pascal*, Préface de J. Mesnard. Vrin, « Bibliothèque d'Histoire de la Philosophie », 1991.

L'ordre admirable n'est au bout du compte qu'un artifice, et quel que soit le travail qu'il représente, on ne saurait le confondre avec un ordre véritable. Affranchie de cette appréciation pessimiste, la réhabilitation pascalienne de l'amour propre – à laquelle font d'ailleurs écho les analyses de Nicole[2], contemporaines – annonce la philosophie

1. G. FERREYROLLES, *op. cit.*, p. 143.
Dans le chapitre intitulé « la concupiscence de l'ordre » (pp. 131-146), G. Ferreyrolles analyse longuement les passages des *Pensées* où il est montré comment « la recherche de l'intérêt propre, qui constamment oppose les hommes, [peut] servir leur intérêt commun » : le désir illégitime d'être admiré pousse chacun à s'acquitter au mieux de sa tâche (p.138) ; le goût égoïste des nobles pour l'apparat fait vivre un peuple d'artisans (p.139) ; le souci démesuré de son honneur permet que soient préservés les signes indispensables à l'ordre social (p.140), etc... Plus généralement enfin, la *libido dominandi* (désir de dominer) implique, pour pouvoir s'exercer, un espace social qu'elle s'engage inéluctablement à préserver.
2. Dans les *Essais de morale*, NICOLE consacre un traité (« De la charité et de l'amour propre »), à montrer que les effets d'un égoïsme intelligent sont semblables – au moins extérieurement – à ceux de la charité, que l'amour propre peut donc parfaitement servir à régler la cité.
« Pour réformer entièrement le monde, c'est-à-dire pour en bannir tous les vices et tous les désordres grossiers, et pour rendre les hommes heureux dès cette vie même, il ne faudrait au défaut de la charité que leur donner à tous un amour propre éclairé, qui sût discerner ses vrais intérêts, et y tendre par les voies que la droite raison lui découvrirait. Quelque corrompue que cette société fût au-dedans et aux yeux de Dieu, il n'y aurait rien au-dehors de mieux réglé, de plus civil, de plus juste, de plus pacifique, de plus honnête, de plus généreux... » (P. NICOLE, *Essais de morale*, Paris : Guillaume Desprez, 1733, vol.3 ; second traité, « De la charité et de l'amour propre », chap.11, p.176).
1. La conviction première du libéralisme économique est – rappelons-le – que chaque individu, s'il travaille à son propre intérêt, travaille par là même au bien de la communauté.
Le texte fondateur de B. MANDEVILLE, si souvent cité (*La Fable des abeilles*, 1714), le dit fort nettement dans son sous-titre : « les vices privés font le bien public ».
2. Nous renvoyons le lecteur à notre article : « Raison des effets, essai d'explication d'un concept pascalien », et notamment les pp. 44-49.
« La raison que l'on trouve pour les effets fait plus que les expliquer, elle les justifie, elle leur donne raison. [...] La raison de l'effet justifie le peuple et tous ceux qui, de façon spontanée ou non, acceptaient de se soumettre aux effets. La notion de cause reste impartiale : avec une neutralité propre à la science, elle est l'explication d'un phénomène. La *raison* en revanche est une explication orientée, pour laquelle fondement est synonyme de 'bien fondé' » (*op. cit.* p. 45).

libérale du XVIIIe siècle et l'utilitarisme économique[1]. Pascal cependant ne se satisfait pas d'un « tableau de charité » (fr.118) ; il ne vaut pour lui qu'à titre d'hommage indirect rendu ainsi par l'homme à l'ordre de la charité. La nostalgie de l'ordre indique que l'homme est « tombé de sa place », qu'il « la cherche avec inquiétude » (fr.477). Mais Mitton reste finalement haïssable, avec ses subterfuges pour laisser au centre de tout un moi injuste dont il n'a ôté que l'incommodité (fr.597). Les règlements qu'il prône n'ont qu'une valeur technique et s'ils marquent la grandeur de l'homme, ce n'est pas tant par les résultats qu'ils obtiennent que par le désir qu'ils traduisent.

La règle est souvent pour Pascal la manifestation concrète de la raison des effets. Celle-ci, notion abstraite, justifie théoriquement[2], tandis que la première inscrit dans les faits la justification. Les deux concepts apparaissent réunis dans une réflexion de Pascal sur l'incertain (fr.577), où le problème posé – a-t-on raison de travailler pour l'incertain ? – suscite un développement théorique et une mise au point sur la raison des effets. La solution de la difficulté initiale est donnée par Pascal en ces termes :

> Quand on travaille pour demain et pour l'incertain on agit avec raison, car on doit travailler pour l'incertain par la règle des partis qui est démontrée (fr.577).

L'effet, c'est-à-dire le comportement à première vue aberrant, est finalement jugé raisonnable, car on a mis en évidence une règle qui tout à la fois le légitime (le met en conformité avec une raison) et l'impose (en fait une raison impérieuse). La raison de l'effet se confond donc avec la règle. La chose est encore plus claire dans la deuxième partie du fragment, où Pascal reproche à saint Augustin et à Montaigne de s'être laissés arrêter par l'apparence paradoxale des effets, sans découvrir leur logique profonde. Le premier est accusé de n'avoir pas « vu la règle des partis qui démontre qu'on le doit » (fr.577) et le second de n'avoir pas « vu la raison de cet effet » (*ibid.*). Peu importe ici la teneur des questions : le parallélisme des formules pascaliennes indique que *règle* et *raison* désignent bien la même réalité.

CONCLUSION : Le pari de Pascal : Religion et probabilités ! Un problème de décision : face à une situation aléatoire, la meilleure stratégie est celle dont l'espérance mathématique de gain est maximale !

ETAPE 2 : XVIIIe siècle : Les philosophes et le marchand : du commerce au sens de relations sociales au commerce comme négoce.

Séance n°12 : XVIIIe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : Laclos.
Cours d'analyse filmique : Stephen Frears, *Les liaisons dangereuses*, 1988.

1. Projection de deux extraits du film :
   a) La scène des pauvres gens.

« *La volonté est donc dépravée. Si les membres des communautés naturelles et civiles tendent au bien du corps, les communautés elles-mêmes doivent tendre à un autre corps plus général dont elles sont membres. L'on doit donc tendre au général. Nous naissons donc injustes et dépravés.* » (Pascal, *Les Pensées*, 1670)
Dans quelle mesure le jugement de Pascal éclaire-t-il votre compréhension de la séquence que vous venez de regarder ?

b) Séquence d'ouverture du film : Observez avec attention toutes les « mains » que Frears a décidé de mettre en scène : quelles sont ses intentions ? Quelle leçon politique Stephen Frears donne-t-il au spectateur ? Qu'en pensez-vous ?

2. **Lecture analytique :** Laclos, *Les liaisons dangereuses*, Lettre 21, 1782.

Séance n°13 : XVIIIe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : Bernard Mandeville, *La fable des abeilles*, 1714.

a) Document 17 : **Lecture analytique n°3** de la moralité de la fable.

Titre complet

LA
FABLE
DES
ABEILLES

ou
les vices privés
font le bien public

contenant
plusieurs discours qui montrent que les défauts des hommes, dans l'humanité dépravée, peuvent être utilisés à l'avantage de la société civile, et qu'on peut leur faire tenir la place des vertus morales.

Lux e tenebris [a].

MORALE

Cessez donc de vous plaindre : seuls les fous veulent
(X) Rendre honnête une grande ruche.
Jouir des commodités du monde,
Etre illustres à la guerre, mais vivre dans le confort
Sans de grands vices, c'est une vaine
Utopie, installée dans la cervelle.
Il faut qu'existent la malhonnêteté, le luxe et l'orgueil,
Si nous voulons en retirer le fruit.
La faim est une affreuse incommodité, assurément,
Mais y-a-t-il sans elle digestion ou bonne santé ?
Est-ce que le vin ne nous est pas donné
Par la vilaine vigne, sèche et tordue ?
Quand on la laissait pousser sans s'occuper d'elle,
Elle étouffait les autres plantes et s'emportait en bois ;
Mais elle nous a prodigué son noble fruit,
Dès que ses sarments ont été attachés et taillés.
Ainsi on constate que le vice est bénéfique,
Quand il est émondé et restreint par la justice ;
Oui, si un peuple veut être grand,
24 Le vice est aussi nécessaire à l'Etat,
Que la faim l'est pour le faire manger.
La vertu seule ne peut faire vivre les nations
Dans la magnificence ; ceux qui veulent revoir
Un âge d'or, doivent être aussi disposés
A se nourrir de glands, qu'à vivre honnêtes.

b) Lecture cursive : Document 18 : Mandeville, Préface de l'édition de 1714. La morale de la « Ruche mécontente ou les coquins devenus honnêtes ».

Je ne m'attarderai pas à répondre à ces accusations. Contre des gens prévenus, les meilleures justifications sont inutiles. Je sais que ceux qui trouvent criminel de supposer que le vice soit nulle part nécessaire n'accepteront jamais aucune partie de ce que j'ai écrit. Mais si l'on examine de près, on verra que tout ce qu'il y a d'offensant vient de conséquences erronées qu'il est peut-être possible d'en tirer, mais contre mon désir. Quand je déclare que les vices sont inséparables des sociétés puissantes et considérables, et que la richesse et la grandeur ne peuvent subsister sans eux, je ne dis pas que les membres individuels qui sont coupables de quelque vice ne doivent pas être sans cesse blâmés, ou punis quand ils deviennent des crimes.

Il y a peu de gens à Londres, je crois, de ceux qui se trouvent forcés d'aller à pied, qui n'aimeraient que les / rues de cette ville soient bien plus propres qu'elles ne le sont d'ordinaire, tant qu'ils ne considèrent que leurs vêtements à eux et leur commodité particulière. Mais quand ils se mettent à considérer que ce qui les offense vient de l'abondance, du commerce considérable et de l'opulence de cette puissante cité, s'ils ont son intérêt à cœur, c'est à peine s'ils souhaiteront parfois en voir les rues moins sales. Car si on pense aux matières de toutes sortes qui doivent alimenter le nombre infini de métiers qui s'exercent sans interruption, la vaste quantité de vivres, de boissons et de combustible qui s'y consomment tous les jours, les déchets et les inutilités qu'ils produisent, la foule de chevaux et autres bêtes qui sont toujours à souiller les rues, les charrettes, les carrosses, les fardiers qui perpétuellement usent et brisent les pavés, et par-dessus tout les masses innombrables de gens qui continuellement foulent et piétinent partout / ; si, dis-je, on pense à tout cela, on verra que chaque instant doit produire de nouvelles ordures. Et étant donné la distance qu'il y a entre les rues principales et la berge du fleuve, quelque dépense et quelque soin qu'on mette à enlever la saleté presque aussi vite qu'elle se produit, il est impossible que Londres soit plus propre à moins d'être moins prospère. Et maintenant je demande si un bon citoyen, considérant ce qu'on a dit, ne pourrait pas affirmer que des rues sales sont un mal nécessaire, inséparable du bonheur de Londres, mais qui ne s'oppose nullement à ce que les chaussures soient cirées ou les rues balayées, et qui par conséquent ne font aucun tort aux cireurs de bottes ni aux boueux.

Mais si, sans souci de l'intérêt ou du bonheur de cette ville, on me demandait en quel endroit je trouve le plus agréable de me promener, personne ne peut douter qu'aux rues puantes de Londres je ne préfère un jardin odoriférant ou un bois ombragé à la campagne. / De même si, renonçant à toute la grandeur et la vanité de ce monde, on me demandait où, à mon avis, les hommes ont le plus de chance de jouir d'un vrai bonheur, je préfèrerais une petite société paisible où les hommes, sans être objets d'envie ou d'estime de la part de leur prochain, se contenteraient de vivre du produit naturel du lieu qu'ils habitent, à une vaste multitude abondant en richesse et en puissance, qui passerait son temps à faire des conquêtes sur autrui par les armes à l'extérieur, et à se corrompre par le luxe d'importation à l'intérieur [c].

Voilà ce que je disais au lecteur dans la première édition ; ce que j'ai à ajouter, il le trouvera dans les additions que j'ai faites depuis.

- Question 1 : Quelles idées Bernard Mandeville met-il en évidence pour justifier la morale de son apologue ? Qu'en pensez-vous ?

- Question 2 : Pourquoi pouvons-nous dire de lui qu'il agit et s'exprime en « moraliste » ?

Document 19 : Article « Moraliste », in *Encyclopédie Larousse*, Mai 2013.

Écrivain qui décrit et critique les mœurs de son époque et développe, à partir de là, une réflexion sur la nature et la condition humaines.

Le nom de « moraliste » pourrait être attribué à tous les écrivains qui traitent de morale pure, théorique ou pratique. C'est ainsi que des philosophes tels que Socrate, Platon, Aristote, Kant, les Pères de l'Église et les théologiens, saint Augustin, Bossuet, peuvent à juste titre être qualifiés de moralistes, ainsi que, dans un tout autre domaine, les fabulistes, dramaturges et romanciers, qui peignent les mœurs (en latin *mores*). Mais le terme de « moraliste » est plus spécialement réservé aux écrivains qui se sont attachés à juger de façon lapidaire, soit l'homme de tous les temps, soit la société de leur temps, en relevant particulièrement leurs travers. Sont donc catalogués comme tels les auteurs qui intitulent leurs œuvres *Pensées* (Pascal, Marc Aurèle), *Entretiens* (Épictète), *Maximes* (La Rochefoucauld, Chamfort, Vauvenargues), *Réflexions*, *Caractères* (Théophraste, La Bruyère), *Essais* (Montaigne), *Sentences*, *Portraits*.

c) Analyse d'image :

Source : http://classiques.uqac.ca/contemporains/boulad_ajoub_josiane/grandes_figures_monde_moderne/grandes_figures_PDF_originaux/Ch20.pdf

Question : Dans quelle mesure ce document iconographique illustre-t-il à la perfection le propos de Mandeville ?

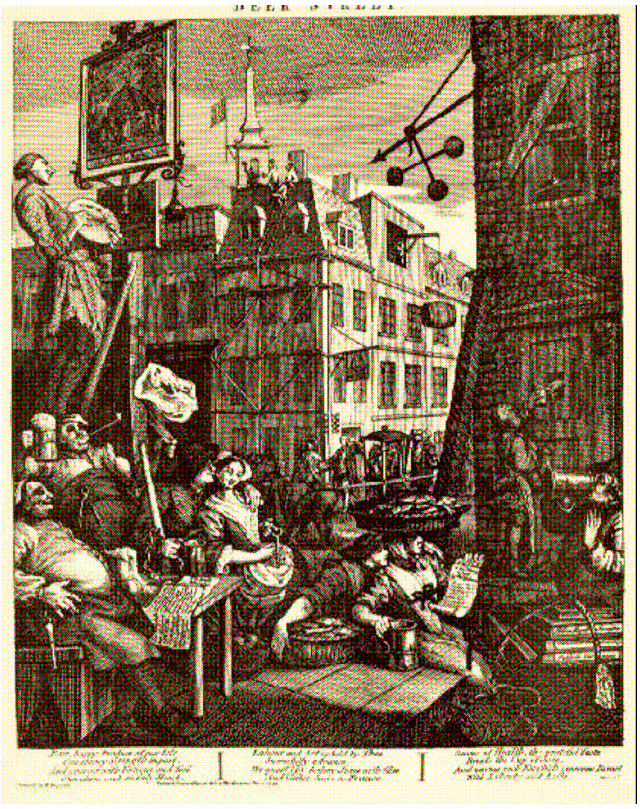

Séance n°14 : XVIIIe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : Adam Smith.

a) **Documentaire** : James R. Otteson, « Adam Smith : The invisible hand and the key to human prosperity », Institute for human studies.
http://www.learnliberty.org/content/adam-smith-invisible-hand

b) **Article d'encyclopédie** : Présentation des théories d'Adam Smith, « la main invisible ».

Document 20 : Adam Smith, *Encyclopédie Larousse*, avril 2013.

Contrairement aux mercantilistes, qui assimilent la richesse à l'accumulation des métaux précieux, Smith montre que la richesse des nations « naît de la division du travail ». Pour étayer sa thèse, il analyse la répartition des tâches productives dans une manufacture d'épingles, où la fabrication de chaque épingle est fragmentée en dix-huit opérations distinctes. La division du travail augmente l'habileté des ouvriers, ce qui permet de supprimer les temps morts. Elle favorise également la création de biens d'équipement en suscitant l'apparition d'une catégorie de professionnels dont l'activité principale consiste à améliorer les biens de production existants.

Les principes de la division du travail sont ensuite étendus à l'économie nationale dans son ensemble. Chaque individu, après une période d'apprentissage, doit se vouer à une activité qui sera l'unique occupation de sa vie. Chacun devient une espèce de marchand, et la société elle-même se transforme en société commerçante. Smith élargit même sa réflexion à un cadre international en formulant la loi dite « de l'avantage absolu » : chaque pays doit se spécialiser dans les productions qu'il réalise à coûts plus faibles que les pays étrangers ; il suffit ensuite d'importer les produits que l'on fabriquerait à coûts plus élevés qu'à l'étranger grâce aux recettes tirées des exportations.

Smith montre encore que le marché concurrentiel permet la régulation de l'activité économique et autorise ainsi la satisfaction des besoins collectifs. Dans une économie où règne la division du travail, chaque producteur, ayant à vendre son produit, doit rivaliser avec tous les

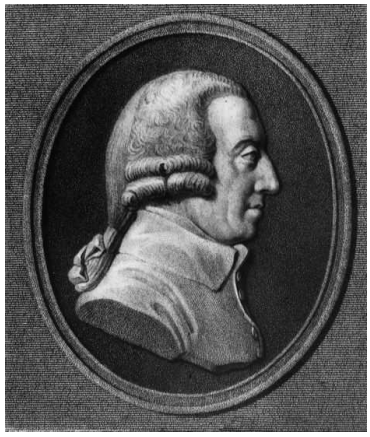

autres de manière à répondre à la demande du consommateur. Celui qui chercherait à s'enrichir en s'épargnant la peine de servir le client ou en pratiquant des prix prohibitifs serait condamné à faire faillite. La recherche du profit individuel pousse le producteur, presque malgré lui – comme s'il était mû par une « main invisible », selon une image restée fameuse –, à servir les intérêts du plus grand nombre.

Pour permettre la croissance des richesses, l'économie ne doit pas subir l'entrave de l'État. Smith reconnaît pourtant à ce dernier trois missions : une mission de défense, une mission de justice et une mission de production de biens à usage collectif (tels que les voies de communication), biens qui sont indispensables au développement mais qui ne sont pas fournis

par le secteur privé, parce qu'ils n'offrent pas de perspectives de profit suffisantes.

Les rapports entre le capital et le travail permettent de comprendre la société moderne, qui, selon Smith, n'est plus tant divisée entre riches et pauvres qu'entre capitalistes et non-capitalistes : l'échange du travail contre le salaire, et donc le développement du salariat, repose sur un échange du travail contre le capital – ce qui est un des fondements de l'économie politique.

c) **Lecture cursive : Document 21 : Adam Smith, *La Richesse des Nations*, 1776.**

Ce n'est que dans la vue d'un profit qu'un homme emploie son capital. Il tâchera toujours d'employer son capital dans le genre d'activité dont le produit lui permettra d'espérer gagner le plus d'argent. (...) À la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté ; et en dirigeant cette industrie de manière que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, il est conduit par une main invisible, à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler.

Séance n°15 : XVIIIe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : Rousseau.

a) **Lecture analytique n°4 :** Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Depuis le début jusqu'à « résulte de loi naturelle », 1755.

b) Rousseau, *Émile et Sophie, ou les Solitaires*, 1781.

Question : Quel lien pouvez-vous établir entre les réflexions que propose Rousseau et le texte de Mandeville que vous avez eu l'occasion de découvrir ?

Séance n°16 : XVIIIe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : Voltaire.

Lecture analytique n°5 : Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, 1764. Article « Luxe », note de bas de page.

Séance n°17 : XVIIIe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : Montesquieu.

Lecture analytique n°5 : Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Quatrième partie, 1748. Chapitres 1 et 2, depuis le début du chapitre jusqu'à « *peuples brigands* ».

ETAPE 3 : Analepse nécessaire (utile) pour comprendre le monde d'aujourd'hui : Retour vers le passé ! La spéculation dans l'Antiquité.

Séance n°18 : Spéculation ? Consultons un dictionnaire, voyons !

Document 22 : *Trésor de la langue française*, mai 2013.

SPÉCULATION, subst. fém.

A. – 1. Opération financière, commerciale faite pour tirer profit des variations du marché.

2. Activité et pratiques que constituent de telles opérations. Synon. *accaparement*, *agiotage* (vieilli), *boursicotage* (fam.).

B. – Gén. *péj.* Action de miser sur quelque chose pour en tirer un profit, un avantage. Synon. *calcul.*

C. – 1. Étude, recherche abstraite, théorique. *Spéculation abstraite, désintéressée, intellectuelle, mathématique, métaphysique, philosophique, pure, rationnelle, religieuse.*

2. Pensée abstraite, théorique. Anton. *action, pratique.*

Prononc. et Orth. :[Étymol. et Hist. A. 1. a) Fin XIIIe-déb. xiv^{e}s. « Observation, réflexion » **b)** fin XVII^{e}s. « Observations astronomiques » *spéculations des choses célestes* (Fléchier, *Serm. pour le jour des Rois* ds Littré); **2.** 1370-72 « recherche théorique abstraite [opposée à la pratique].

Séance n°19 : Langues et Cultures de l'Antiquité : Spéculation : de la théorie à la pratique !

Question de synthèse : Dans quelle mesure la définition du terme « spéculation » que vous venez de lire éclaire-t-elle votre compréhension des deux textes suivants ?

a) Document 23 : Aristote, *Politique*, I, XII, 1259 a, 330 avant J-C.

§ 5. Je citerai ce qu'on raconte de Thalès de Milet ; c'est une spéculation lucrative, dont on lui a fait particulièrement honneur, sans doute à cause de sa sagesse, mais dont tout le monde est capable. Ses connaissances en astronomie lui

avaient fait supposer, dès l'hiver, que la récolte suivante des olives serait abondante ; et, dans la vue de répondre à quelques reproches sur sa pauvreté, dont n'avait pu le garantir une inutile philosophie, il employa le peu d'argent qu'il possédait à fournir des arrhes pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios ; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Mais quand le temps fut venu, les pressoirs étant recherchés tout à coup par une foule de cultivateurs, il les sous-loua au prix qu'il voulut. Le profit fut considérable ; et Thalès prouva, par cette spéculation habile, que les philosophes, quand ils le veulent, savent aisément s'enrichir, bien que ce ne soit pas là l'objet de leurs soins.

§ 6. On donne ceci pour un grand exemple d'habileté de la part de Thalès ; mais, je le répète, cette spéculation appartient en général à tous ceux qui sont en position de se créer un monopole. Il y a même des États qui, dans un besoin d'argent, ont recours à cette ressource, et s'attribuent un monopole général de toutes les ventes. § 7. Un particulier, en Sicile, employa les dépôts faits chez lui à acheter le fer de toutes les usines; puis, quand les négociants venaient des divers marchés, il était seul à le leur vendre ; et, sans augmenter excessivement les prix, il gagna cent talents pour cinquante. § 8. Denys en fut informé; et tout en permettant au spéculateur d'emporter sa fortune, il l'exila de Syracuse pour avoir imaginé une opération préjudiciable aux intérêts du prince. Cette spéculation cependant est au fond la même que celle de Thalès : tous deux avaient su se faire un monopole. Les expédients de ce genre sont utiles à connaître, même pour les chefs des États. Bien des gouvernements ont besoin, comme les familles, d'employer ces moyens-là pour s'enrichir ; et l'on pourrait même dire que c'est de cette seule partie du gouvernement que bien des gouvernants croient devoir s'occuper.

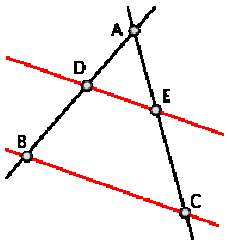

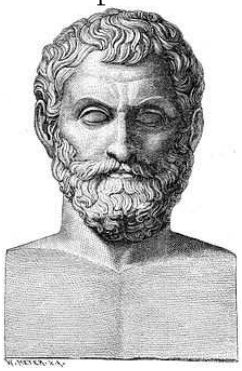

Buste de Thalès
(Illustration de l'ouvrage d'Ernst Wallis, 1877)

b) <u>Document 24 :</u> Michel Onfray, *Les sagesses antiques, Contre-histoire de la philosophie,* T.1, Bibio Essais, Livre de poche, pp.60-61.

Démocrite traverse donc la mer, puis une partie de l'Afrique de l'Est. Sorte de Rimbaud préchrétien, il se rend sur les bords de la mer Rouge, traversant ou frôlant le Harar que nous savons... En plus des leçons de Leucippe, il apprend également la théologie et l'astronomie avec des mages chaldéens, les prêtres égyptiens l'initient aux arcanes de la géométrie, pendant que les gymnosophistes indiens – ces contemplatifs végétariens auxquels, via Pythagore et Platon, nous devons certainement plus que nous ne le croyons – lui révèlent probablement l'idéal ascétique et une batterie d'exercices spirituels de méditation.

Ses voyages lui permettent de flamber l'héritage familial partagé avec ses trois frères. Le pécule disparu, il revient au bercail et se consacre à la mise au point de sa vision du monde. L'argent ne l'intéresse guère, ou comme moyen de se simplifier l'existence et de se procurer une vie heureuse. Ainsi, un jour faste, il démontre sa capacité d'amasser une fortune considérable en spéculant sur le blé – avant de renoncer à sa plus-value, se contentant de vanter les méthodes de réflexion qui, par un bon usage de la raison, de la déduction, de la supposition et autres opérations philosophiques ont permis ce prodige devant lequel tous se prosternent...

Son goût le portait plutôt à la vie solitaire et méditative. Au fond de son jardin, il avait aménagé une petite cabane dans laquelle il s'enfermait pour réfléchir et écrire ses ouvrages. Parfois on le voyait également marcher dans les cimetières, lieu par excellence propice aux méditations métaphysiques ! La discrétion lui tenait à cœur : on prétend en effet qu'il s'était rendu à Athènes pour assister à un happening de Socrate – pour un présocratique, on mesure la performance... – sur l'agora sans se faire reconnaître, repartant comme il était arrivé, dans l'anonymat le plus complet malgré son immense réputation.

En effet, la lecture publique de son *Grand système du monde* avait valu un succès considérable au penseur matérialiste. A quoi il faut ajouter, dues à sa rhétorique fameuse et à son évidente habileté pour les causalités inattendues, des prédictions tous azimuts effectuées par jeu mais qui sidéraient les badauds. L'admiration des citoyens grecs lui amenait des sommes d'argent importantes, et des statues à son effigie furent même érigées dans les rues de la cité. Epoque formidable pour les philosophes !

En compagnie d'Hippocrate, le médecin fameux que l'on sait, il rencontre un soir une jeune fille qu'il salue en demoiselle puis interpelle le lendemain en dame. La nuit avait en effet permis à la jeune femme nubile de devenir une femme accomplie. D'où une modification des simulacres qui l'accompagnaient comme son ombre ! Démocrite cumule alors le talent de l'ironiste, du médecin et du philosophe doué pour le jeu des causalités rationnelles...

Séance n°20 : Langues et Cultures de l'Antiquité : Spéculation : de la pratique à la théorie !

Questions de synthèse :
1. Quelles visions de la cité Platon et Aristote proposent-ils au lecteur ?
2. Quel rôle le législateur joue-t-il dans la cité ?

a) Document 25 : Platon, *La République*, 369-371.
Mais quoi ? Dans quel cas travaille-t-on mieux, quand on exerce plusieurs métiers ou un seul ?
Quand, dit-il, on n'en exerce qu'un seul.
Il est encore évident, ce me semble, que, si on laisse passer l'occasion de faire une chose, cette chose est manquée.
C'est évident, en effet.
Car l'ouvrage, je pense, n'attend pas le loisir de l'ouvrier, mais c'est l'ouvrier qui, nécessairement, doit régler son temps sur l'ouvrage au lieu de le remettre à ses moments 370c perdus.
Nécessairement.
Par conséquent on produit toutes choses en plus grand nombre, mieux et plus facilement, lorsque chacun, selon ses aptitudes et dans le temps convenable, se livre à un seul travail, étant dispensé de tous les autres.
Très certainement.
Il faut donc, Adimante, plus de quatre citoyens pour satisfaire aux besoins dont nous avons parlé. En effet, il est vraisemblable que le laboureur ne fera pas lui-même sa charrue, s'il veut qu'elle soit bonne, ni sa bêche, 370d ni les autres outils agricoles ; le maçon non plus ne fera pas ses outils ; or, il lui en faut beaucoup à lui aussi. Il en sera de même pour le tisserand et le cordonnier, n'est-ce pas ?
C'est vrai.
Voilà donc des charpentiers, des forgerons et beaucoup d'ouvriers semblables qui, devenus membres de notre petite cité, augmenteront sa population.
Certainement.
Mais elle ne serait pas encore très grande si nous y ajoutions bouviers, bergers et autres sortes de pasteurs, 370e afin que l'agriculteur ait des boeufs pour le labourage, le maçon, aussi bien que l'agriculteur, des bêtes de somme pour les charrois, le tisserand et le cordonnier des peaux et des laines.
Ce ne serait pas, non plus, dit-il, une petite cité si elle réunissait toutes ces personnes.
Mais, repris-je, fonder cette ville dans un endroit où l'on n'aurait besoin de rien importer est chose presque impossible.
C'est impossible en effet.
Elle aura donc besoin d'autres personnes encore, qui, d'une autre cité, lui apporteront ce qui lui manque.
Elle en aura besoin.
Mais si ces personnes s'en vont les mains vides, ne portant rien de ce dont les fournisseurs ont besoin, elles 371 repartiront aussi les mains vides, n'est-ce pas ?
Il me le semble.
Il faut donc que notre cité produise non seulement ce qui lui suffit à elle-même, mais encore ce qui, en telle quantité, lui est demandé par ses fournisseurs. Il le faut, en effet.

b) Document 26 : Platon, *Les Lois*, 742-744.
« En conséquence de ces raisonnements, j'établirais le projet de loi que voici »
« Il faut sans doute, disons-nous, que dans une cité qui doit échapper au pire fléau, dont le juste nom serait plutôt dissension que faction, ne règne chez certains des citoyens ni la dure pauvreté, ni non plus la richesse, puisque l'une et l'autre engendrent ces maux; le législateur doit donc indiquer maintenant une limite dans les deux sens »
« Assignons donc pour limite à la pauvreté la valeur du lot initial, qui doit subsister et qu'aucun magistrat ne laissera jamais diminuer pour personne, ni non plus, en vertu des mêmes principes, aucun citoyen parmi ceux qui se piquent de vertu »
« En le prenant pour unité, le législateur permettra d'en acquérir le double, le triple et jusqu'au quadruple »
« mais si quelqu'un acquiert plus que cette mesure, par suite d'une trouvaille, d'un don ou de bonnes affaires ou pour toute autre chance de ce genre qui lui aurait valu cet excédent par rapport à la quotité permise, s'il distribue ce surplus à la cité et aux dieux qui la gardent, il aura bon renom et évitera l'amende ; mais si quelqu'un enfreint cette loi, on pourra librement le dénoncer »

c) Document 27 : Aristote, *Politique*, Livre I, 1258b.
§ 21. Ceci rend parfaitement claire la question que nous nous étions d'abord posée, à savoir si l'acquisition des biens est ou non l'affaire du chef de famille et du chef de l'État. Il est vrai qu'il faut toujours supposer la préexistence de ces biens. Ainsi, la politique même ne fait pas les hommes ; elle les prend tels que la nature les lui donne, et elle en use. De même, c'est à la nature de nous fournir les premiers aliments, qu'ils viennent de la terre, de la mer, ou de toute autre

source ; c'est ensuite au chef de famille de disposer de ces dons comme il convient de le faire ; c'est ainsi que le fabricant ne crée pas la laine ; mais il doit savoir l'employer, en distinguer les qualités et les défauts, et connaître celle qui peut servir et celle qui ne le peut pas.
§ 22. On pourrait demander encore pourquoi, tandis que l'acquisition des biens fait partie du gouvernement domestique, la médecine lui est étrangère, bien que les membres de la famille aient besoin de santé tout autant que de nourriture, ou de tel autre objet indispensable pour vivre. En voici la raison : si d'un côté le chef de famille et le chef de l'État doivent s'occuper de la santé de leurs administrés, d'un autre côté, ce soin regarde, non point eux, mais le médecin. De même, les biens de la famille, jusqu'à certain point, concernent son chef, et, jusqu'à certain point, concernent non pas lui, mais la nature qui doit les fournir. C'est exclusivement à la nature, je le répète, de donner le premier fonds. C'est à la nature d'assurer la nourriture à l'être qu'elle crée ; et, en effet, tout être reçoit les premiers aliments de celui qui lui transmet la vie. Voilà aussi pourquoi les fruits et les animaux forment un fonds naturel que tous les hommes savent exploiter.
§ 23. L'acquisition des biens étant double, comme nous l'avons vu, c'est-à-dire à la fois commerciale et domestique, celle-ci nécessaire et estimée à bon droit, celle-là dédaignée [1258b] non moins justement comme n'étant pas naturelle, et ne résultant que du colportage des objets, on a surtout raison d'exécrer l'usure, parce qu'elle est un mode d'acquisition né de l'argent lui-même, et ne lui donnant pas la destination pour laquelle on l'avait créé. L'argent ne devait servir qu'à l'échange; et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom que lui donne la langue grecque. Les pères ici sont absolument semblables aux enfants. L'intérêt est de l'argent issu d'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est la plus contraire à la nature.

ETAPE 4 : XIXe siècle : Elizabeth Gaskell, *Nord et Sud*, 1855.

Séance n°21 : XIXe siècle : Aux origines des théories économiques actuelles : La révolution industrielle en Grande-Bretagne.

a) **Lecture d'images :** Une usine de tissage de coton, illustration de History of the cotton manufacture in Great Britain d'Edward Baines, 1835.

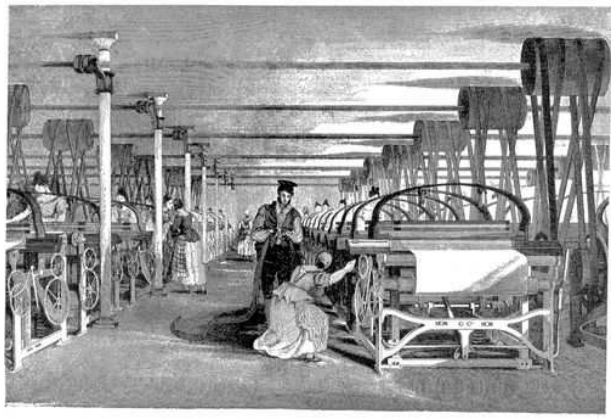

b) **Analyse filmique** : Brian Percival, *Nord et Sud*, BBC, 2004.

- **Extrait 1 :** Séquence de la filature et de la première rencontre entre les deux héros du roman/film.

- **Extrait 2 :** Séquence de l'échange entre les deux héros sur les dangers des incendies dans les entreprises de textile.

c) **Dissertation** :
« *Audacieuse, inattendue sous la plume d'une femme, la description de la condition ouvrière, avec ses misères et ses passions, est aussi compatissante que bien documentée. L'auteur évoque notamment le rôle que les syndicats commencent à jouer et celui de mouvements tels que le méthodisme. Nord et Sud surprend par l'acuité avec laquelle sont perçus les rapports de pouvoir, non seulement entre patrons et ouvriers, mais au sein même de chacune de ces classes. C'est à un véritable plaidoyer pour la concertation que se livre Gaskell, démontrant par mille détails qu'en se dressant les uns contre les autres, patrons et ouvriers se trompent sans doute d'ennemis.* » (Françoise du Sorbier, Préface, in *Nord et Sud*, Arthème Fayard, 2005, pour la traduction française.)

Dans quelle mesure ce commentaire éclaire-t-il votre compréhension de l'œuvre ?

Vous pourrez, si vous le souhaitez, développer les deux pistes d'étude suivantes :

1. Thèse n°1 : « *Audacieuse, inattendue sous la plume d'une femme, la description de la condition ouvrière, avec ses misères et ses passions, est aussi compatissante que bien documentée. L'auteur évoque notamment le rôle que les syndicats commencent à jouer et celui de mouvements tels que le méthodisme. Nord et Sud surprend par l'acuité avec laquelle sont perçus les rapports de pouvoir, non seulement entre patrons et ouvriers, mais au sein même de chacune de ces classes.* »

2. Thèse n°2 : « *C'est à un véritable plaidoyer pour la concertation que se livre Gaskell, démontrant par mille détails qu'en se dressant les uns contre les autres, patrons et ouvriers se trompent sans doute d'ennemis.* » Vous pourrez, notamment, dans ce cadre, étudier les relations entre John Thornton et Margaret Hale.

ETAPE 5 : XXIe siècle : Et aujourd'hui ?

Séance n°22 : XXIe siècle : La révolution industrielle dans les « pays ateliers » ?

a) Presse écrite : Document 28 : Article extrait du quotidien *Le Figaro*, 9 mai 2013.

Le Figaro

Textile : le Bangladesh s'inquiète de la multiplication des accidents

Publié le 09/05/2013 à 17:36[1]

INFOGRAPHIE - Pour rassurer les investisseurs, les autorités ont créé une commission chargée d'inspecter les 4500 usines du pays.

Le gouvernement bangladais et les industriels du secteur textile sont pressés d'agir pour améliorer les conditions de sécurité des travailleurs. Jeudi, un incendie dans un atelier de confection a fait 8 morts. Il y a deux semaines, l'effondrement d'un immeuble abritant des ateliers de confection avait fait plus de 900 morts, selon un bilan provisoire. Confronté au pire accident industriel du pays, le gouvernement a annoncé la fermeture de 18 usines jugées dangereuses. «Nous avons peur que nos clients occidentaux nous lâchent», confie Atiqul Islam, de l'association des exportateurs et fabricants bangladais d'habillement. Pour rassurer les investisseurs, les autorités du pays ont créé une commission chargée d'inspecter les 4500 usines que compte le pays. Gilbert Houngbo, directeur général adjoint en charge des opérations de terrain à l'Organisation internationale du travail, vient d'achever un audit dans le pays. Il est pessimiste. «Si le Bangladesh veut éviter d'autres tragédies, il doit réaliser cette inspection dans les six mois.»

En raison des bas salaires et d'une main-d'œuvre abondante, le Bangladesh est le deuxième exportateur mondial de vêtements. Ce secteur clé de l'économie, qui génère 29 milliards de dollars par an, représentait l'an dernier 80 % des exportations du pays. Mais les conditions de travail et les normes de sécurité dans cette industrie sont dénoncées depuis des années par les ONG. Les marques occidentales ont critiqué les conditions de sécurité insuffisantes des ouvriers mais elles continuent de passer commande auprès des usines.

Les multinationales doivent arrêter de faire pression.

Le gouvernement bangladais a-t-il les moyens et la volonté d'améliorer les conditions de travail? «Plusieurs dizaines de parlementaires sont propriétaires d'ateliers de confection, estime un observateur. Ils n'ont pas intérêt à voter des lois contraignantes. Quant aux inspecteurs du ministère du Travail, il suffit d'un pot-de-vin pour qu'ils déclarent une usine en règle.»

Pour Atiqul Islam, sécuriser chaque usine réclame un investissement lourd. «Chaque année, nos clients nous forcent à baisser nos prix de 3 %. Mais nos coûts de production augmentent de 12 %. Si on veut éviter les accidents, les multinationales doivent arrêter de faire pression sur les prix et investir.»

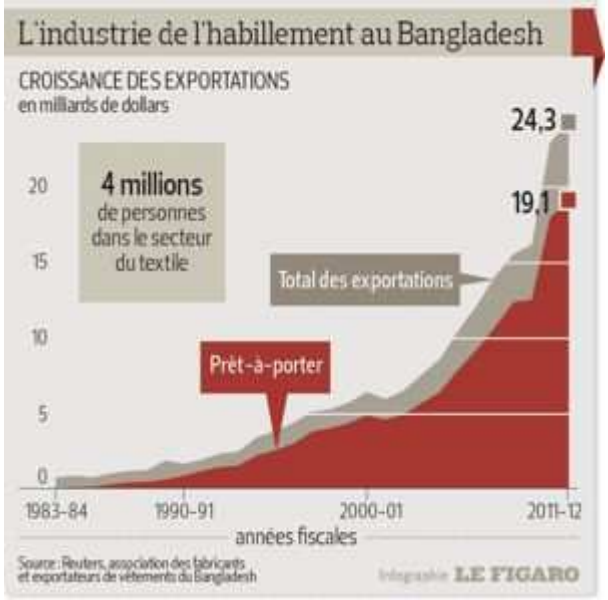

Plusieurs marques occidentales se disent prêtes à mettre la main à la poche si un accord est passé

[1] SOURCE : http://www.lefigaro.fr/societes/2013/05/09/20005-20130509ARTFIG00302-textile-le-bangladesh-s-inquiete-de-la-multiplication-des-accidents.php

avec les entreprises bangladaises concernées, l'organisation patronale et les pouvoirs publics. «Cela fait des années que nous sommes présents et nous avons développé des actions de prévention et de formation», affirme-t-on chez Inditex, le groupe propriétaire de Zara.
6 % des vêtements d'Inditex sont produits au Bangladesh et 10 % de Mango, qui dit «ne pas avoir envisagé d'abandonner ni de réduire la production sur place». Les grands magasins El Corte Inglés, leaders en Espagne, ont reconnu leurs liens avec l'une des usines incendiées et insistent sur leur intérêt pour un accord collectif.
La fédération syndicale européenne IndustriALL, au cœur des négociations, espère aboutir à un texte «dans les prochaines semaines», selon l'un des responsables des conversations, Isidor Foix. Le pacte pourrait passer par la création d'un organisme de contrôle et de prévention, financé par les distributeurs occidentaux.

b) Médias : AFP, *Nouvel incendie dans une usine Textile*, Mai 2013.

Atelier textile du Bangladesh : photo prise avant l'incendie de l'usine où plus d'une centaine d'ouvriers ont trouvé la mort (novembre 2012) / Crédits : AFP/BGIWF/BCWS.

Séance n°20 : INVENTION.

1. Lecture cursive :

Document 29 : Anne Frostin, « Vie et belle santé de la corruption dans la pensée politique de Pascal », *Anabases* [En ligne], 6 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 11 octobre 2012. URL : ttp://anabases.revues.org/3301

DANS UN FRAGMENT CÉLÈBRE des *Pensées*, Pascal use d'une image frappante et radicale à propos des traités politiques de Platon et d'Aristote ; il nous enjoint de ne pas nous méprendre et de considérer que « … S'ils ont écrit de politique, c'était comme pour régler un hôpital de fous. Et s'ils ont fait semblant d'en parler comme d'une grande chose, c'est qu'ils savaient que les fous à qui ils parlaient pensaient être rois et empereurs. Ils entrent dans leurs principes pour modérer leur folie au moins mal qu'il se peut ». Il ne s'agit donc pas de guérir mais de donner une allure viable, « modérer leur folie au moins mal qu'il se peut » selon la formule qui clôt le fragment. Cette lecture de Pascal restitue bien le sens de l'énoncé désenchanté que profère l'Athénien dans les *Lois* : « Assurément les affaires humaines ne valent pas qu'on les prenne au grand sérieux ; cependant nous sommes forcés de les prendre au sérieux et c'est là notre infortune. » Cette assimilation du politique à un désordre généralisé auquel il faut donner une apparence d'ordre et de forme il s'agit bien de régler est un motif central de la pensée politique pascalienne.

2. Sujet :
D'après vous, l'ordre de la corruption peut-il engendrer un bel ordre ?

Consignes :
- Votre travail pourra prendre la forme d'un essai (dialogue philosophique, discours) ou d'un apologue ;
- Vous veillerez à faire allusion aux textes que vous avez eu l'occasion de découvrir au cours de cette séquence ;
- Vous pourrez, si vous le souhaitez, faire allusion à l'actualité (dans ce cas, vous aurez l'obligation de joindre les articles/documents utilisés à votre travail d'écriture) ;
- Vous ferez en sorte que votre réflexion soit nuancée : vous adopterez la conduite d'un « moraliste » au sens originel du terme ;
- Vous soignerez tout particulièrement la qualité de la langue.

Un peu d'étymologie…

ECONOMIE

Emprunté au latin *oeconomia*, lui-même emprunté au grec ancien οἰκονομία, *oikonomía* (« gestion de la maison ») formé des mots οἶκος, *oîkos* (« maison ») et νόμος, *nómos* (« loi »).